

BAC PRO M.E.I

(Maintenance des Equipements Industriels)
FORMATION EN ALTERNANCE

1. DEFINITION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Le Bac professionnel MEI** est un technicien intervenant sur des systèmes mécaniques automatisés de production industrielle.
- Son domaine de compétence est le suivant :
 - entretien préventif
 - entretien correctif (diagnostic suivi d'un dépannage ou d'une réparation)
 - installation ou modification des équipements
 - mise en conformité des machines
 - organisation du travail (planification des activités, rédaction de documents techniques, gestion du stock de pièces détachées, participation au choix d'une politique de maintenance).
- Ses connaissances technologiques portent sur la mécanique, l'électrotechnique, la pneumatique, l'hydraulique et l'automatisme.
- Exemple d'interventions confiées par les entreprises d'accueil :
 - **Interventions correctives** : effectuer un diagnostic et réparer ou dépanner la machine.
(ex : diagnostic sur machine outils, chaînes de production, compresseurs, groupes hydrauliques, ascenseurs, diverses machines automatiques).
 - **Interventions préventives** : changement systématique ou conditionnel de pièces surveillance des niveaux d'usure d'une machine.
(ex : analyse d'huile, analyse vibratoire, thermographie, changement de garnitures, changement de joints, vidange ou filtration d'un groupe hydraulique, changement de filtres à air ou hydraulique, remplacement de pièces d'usure,...).
 - **Mise en conformité** : analyse des rapports de conformité rédigés par un organisme agréé, ou suivi de l'évolution des normes et réalisation des travaux nécessaires sur le système concerné.
(ex : mise en conformité de machines outils, modification de machines en fonction de l'évolution des normes de sécurité ou d'environnement...).
 - **Installation de machines neuves** : réaliser tout ce qui est nécessaire pour l'installation d'une nouvelle machine.
(ex : amener les énergies nécessaires (électrique, pneumatique,..) effectuer les raccordements, participer aux essais lors de la mise en service, ...).
 - **Modification de machines** : participer à la réflexion et réaliser tout type de travaux apportant une modification sur un système.
(ex : augmenter la cadence d'une machine, changer la capacité d'un système automatique, adapter une machine à un nouveau format de produit,..).
 - **Amélioration de machines** : participer à la réflexion et réaliser tout type de travaux apportant une amélioration sur un système.
(ex : changement de technologie sur une machine en passant de l'électromécanique à l'électronique, amélioration de la fiabilité d'un système, installation de capteurs de surveillance...).
 - **Méthode de maintenance** : participer au suivi de maintenance sur les machines, mettre à jour les documents de maintenance.
(ex : planification des activités, mise à jour des historiques de machines, rédaction de documents techniques, utilisation de la GMAO, gestion du stock de pièces détachées,...).



Grâce à la formation dispensée au CFAI et dans l'entreprise d'accueil, les titulaires du BAC PRO MEI auront acquis les compétences nécessaires à **l'approche de leur futur métier.**

2. CONTENU DE LA FORMATION :

La formation se déroule alternativement deux semaines au CFAI, deux semaines en entreprise.
Durée de la formation : deux années.

BAC EN DEUX OU TROIS ANS	
Enseignement Général	Enseignement Industriel
<ul style="list-style-type: none">▪ Mathématiques▪ Sciences Physiques + TP physiques▪ Expression française▪ Histoire – Géographie▪ Langue vivante anglais▪ Gestion▪ Dessin d'art▪ Éducation physique et sportive	<ul style="list-style-type: none">▪ Construction mécanique▪ Mécanique▪ Électrotechnique▪ Automatismes▪ Pneumatique▪ Hydraulique▪ Régulation▪ Méthodes de maintenance▪ TP Maintenance▪ P.R.P (Prévention des Risques Professionnels)
<ul style="list-style-type: none">• Communication : Rapport d'activité, Thème technique, Carnet de suivi	

3. SUIVI DE LA FORMATION :

Un **carnet de suivi** sera remis à chaque apprenti(e) et maître d'apprentissage, afin de permettre une meilleure adéquation entre la formation technique et l'activité réelle en entreprise.

Ce manuel se veut être :

- un guide pour **l'évolution de la formation** de l'apprenti(e) dans son entreprise
- un **outil d'évaluation** des objectifs à atteindre
- un support pour l'élaboration du **rapport d'activités** de 1^{ère} année et du **thème industriel** de 2^{ème} année
- un **document de liaison** entre les deux pôles de formation.

4. DEBOUCHES :

Le titulaire du BAC PRO MEI peut travailler dans tous les services maintenance en-dehors des services spécialisés en électronique ou froid et climatisation.

Ainsi il peut exercer son métier dans :

l'industrie de la mécanique, de l'électricité ou de l'hydraulique, l'industrie aéronautique, chimique, pharmaceutique, agro-alimentaire et les entreprises de service.

5. PUBLIC CONCERNE :

Tout candidat au BAC en 2 ans doit être titulaire d'un BEP MSMA, d'un BEP MECSE ou d'un BEP Electrotechnique. De même peut-être concerné le candidat ayant le niveau BAC STI Génie Electrotechnique, STI Génie Mécanique, STI Génie Electronique, en situation d'échec au BAC STI présenté. Est concerné aussi le candidat titulaire d'un BAC Pro E.I.E., désirant s'ouvrir à la maintenance.

Le BAC en 3 ans s'adresse aux candidats issus de troisième général.

6. CONDITIONS D'ADMISSION :

- examen du dossier,
- entretien individuel,
- être retenu(e) par une entreprise.